que vous m'avez fait de vos dispositions en ce qui concerne la demande que vous m'avez adressée de faire pratiquer grandement, suivant l'usage d'autrefois, la doctrine bouddhique, (je puis vous dire que) moi-même je suis attaché de tout cœur à la religion bouddhique et je me garde d'en négliger la pratique constante; ce que vous me racontez satisfait profondément mes propres idées; je donne mon approbation à votre requête. Quant aux maîtres qui sont Tch'ong-ngen et autres, il convient de leur souhaiter à tous le bonjour. Maintenant, je vous donne, ô maître, ainsi qu'aux cinq personnes qui sont Tch'ong-ngen et autres, quelques menus cadeaux qui sont énumérés dans une liste à part; en même temps la réponse que vous aviez écrite, ô maître, à une lettre de votre famille, j'ai bien voulu la faire parvenir à destination; le reste des mesures qu'il fallait prendre en outre, je les ai toutes prises. Quant aux décisions qui sont dans le décret accordé par moi à (Tchang) Yi-tch'ao,[5] j'estime qu'il faut que vous en preniez connaissance. Je ne sais, ô maître, si vous supportez bien les chaleurs de l'été. Je vous envoie cette lettre sans avoir pu vous exprimer tout ce que j'avais à vous dire.

Troisième Registre.

(Liste des cadeaux accordés par l'empereur à Hong-jen; ce sont principalement des pièces de soie et des vêtements.)

Observations.

Après avoir été au pouvoir des Tibétains pendant cent vingt ans, le territoire dont Cha-tcheou était le centre administratif avait fait en l'an 850 retour à la Chine, grâce au gouverneur Tchang Yi-tch'ao qui s'était décidé à se soumettre à l'empereur. Les moines bouddhiques d'origine chinoise qui résidaient à Cha-tcheou avaient été les principaux agents de cette évolution politique; c'est ce que reconnaît officiellement le gouvernement impérial dans le décret du 23 juin 851 que nous a conservé l'inscription relevée par Sir Aurel Stein; ce décret en effet confère des distinctions exceptionnelles au chef des moines de Cha-tcheou et au religieux qui avait été envoyé par lui comme émissaire à la cour de Chine; il les loue de l'action bienfaisante qu'ils ont exercée, par le moyen de la religion bouddhique, sur l'esprit des populations tibétaines, et il les encourage à persévérer dans leur œuvre civilisatrice; en outre, il fait allusion, en termes d'ailleurs obscurs, à un autre décret qui aurait été accordé à Tchang Yi-tch'ao lui-même, ce qui prouve que les moines étaient étroitement associés aux démarches de la diplomatie.

C'est par une autre inscription érigée en 894 en l'honneur d'un gendre de Tchang Yi-tch'ao que nous avons quelques renseignements complémentaires sur ce personnage.[6] Enfin le rôle de Tchang Yi-tch'ao comme protecteur de la religion bouddhique nous est attesté par un passage de la biographie du religieux Tch'eng-ngen 乘恩; ce moine chinois s'était réfugié à Kou-tsang 姑臧 (aujourd'hui sous-préfecture de Wou-wei 武威 dépendant de Leang-tcheou-fou, dans le Kan-sou) vers 755 et y avait composé un commentaire du çâstra intitulé *Po fa louen* 百法論; plusieurs années après sa mort, ce fut le gouverneur Tchang Yi-tch'ao qui, en 863, se chargea de présenter cet ouvrage à l'empereur.[7]

IV

Transcript and annotated translation of Chinese inscription shown by wall-painting in cave-temple Ch. VIII at Ch'ien-fo-tung.

[Note.—The following annotated translation of the dedicatory inscription painted on the banner which appears above the procession of princely ladies shown by panel xv in cave-temple Ch. VIII at the 'Thousand Buddhas' (see above, pp. 932 sq.) was communicated to me by M. Chavannes in a letter of May 14, 1911. M. Chavannes' translation was made from a photograph I took of the dado portion of the frescoed wall seen in Fig. 217. I have added here a transcript of the inscription as it appears in a copy taken at the time of our visit by Chiang Ssŭ-yeh.

The character left untranscribed in the third line to the right has been read by M. Pelliot (*B.É.F.E.O.*, viii, p. 504) as *lu* 祿. This permits us to recognize, in the husband of the Khotan princess, Ts'ao Yen-lu, whom

[5] Le nom personnel Yi-tch'ao est parfaitement lisible sur l'estampage, mais le mot yi est écrit 議, au lieu de 義; en outre, on ne s'explique pas bien pourquoi le nom de famille Tchang a été omis.

[6] Cf. Chavannes, *Dix inscriptions de l'Asie centrale*, p. 80, note 1.

[7] Cf. *Song Kao seng tchouan*, dans Trip. Tôkyô, xxxv. 4, p. 92b.